

Après discussion, il est, sur la proposition de M. l'échevin Gauvin,

Résolu: Qu'une sous-commission, composée de M. le président et de MM. les échevins Prud'homme, Tétreau et Gauvin, soit chargée de discuter avec le Maire, les échevins, l'ingénieur et l'avocat de Rosemont, les conditions soumises par cette municipalité et de faire rapport à cette Commission à sa prochaine séance.

6.—Sur la proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que les conseils municipaux de la Ville de Longue-Pointe et du village de Beauvillage soient priés de dire à cette Commission s'ils sont favorables au projet de l'annexion de ces municipalités à la Cité de Montréal et, dans l'affirmative, de faire connaître les conditions auxquelles ils consentiraient à cette annexion.

7.—*Résolu:* Que les autorités municipales de la Ville Emard et du village de Ahuntsic soient invitées à assister à l'assemblée de la Commission qui aura lieu vendredi prochain, le 11 du courant, à 4 heures, et à transmettre à ce sujet, copie du plan officiel de ces municipalités et de tous contrats octroyant des franchises ou privilèges, tous états financiers ou autres, et une liste des conditions qu'elles entendent imposer.

Ajournement.

J. E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 4 mars.

Sont présents: MM les échevins L.-A. Lapointe, président, Tétreau, Dandurand, O'Connell, Dubeau et Brodeur.

Assistent aussi à l'assemblée MM. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Cité, J. Pelletier, contrôleur et auditeur de la Cité, Wm. Robb, trésorier de la Cité, MM. les échevins Boyd, Garceau et Prud'homme et M. Jos. Ainey, Commissaire.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

1.—Une délégation des Ingénieurs stationnaires se présente de nouveau devant la Commission au sujet de certains amendements à la loi concernant l'inspection des chaudières.

MM. E.-F. Valiquette et J. Smiley adresse quelques remarques à la Commission à ce sujet.

M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Cité, demande aux intéressés d'examiner les dispositions de la loi actuelle afin de voir si ces dispositions ne sont pas suffisantes pour rencontrer leur demande.

Il cite l'article 300 de la charte S.S. III et l'article 9 de la loi 9 Edouard VII, chap. 81, S.S. 131.

La demande desdits ingénieurs stationnaires est alors renvoyée au Département en Loi afin de savoir quels sont les amendements qui devraient être demandés à la Législature.

Le secrétaire reçoit instruction de transmettre au secrétaire de l'Association des Ingénieurs stationnaires, M. Valiquette, une copie des amendements qui ont été demandés à la Législature l'année dernière au sujet des ingénieurs stationnaires et une copie des dispositions de la charte sur le même sujet.

2.—M. l'échevin Prud'homme se présente devant la Commission au sujet de l'expropriation de certaines rues dans le quartier Mont-Royal, à savoir:

- (1) Rue de la Montagne.
- (2) Rue DeCelles.
- (3) Avenue Westmount.
- (4) Chemin de la Côte des Neiges.
- (5) Continuation du chemin de la Côte Ste-Catherine.

Résolu: De demander à l'inspecteur de la Cité de soumettre un plan de ces expropriations et de faire rapport sur la nécessité d'ouvrir ces rues et de donner le coût approximatif desdites expropriations.

Résolu: De demander aussi aux Estimateurs de la Cité de donner la valeur des immeubles à être expropriés d'après les rôles d'expropriation.

After discussion, on motion of Ald Gauvin, it was

Resolved: That a sub-committee composed of the chairman, Ald. Prud'homme, Tétreau and Gauvin be appointed to discuss with the Mayor, aldermen, engineer and attorney of Rosemont, the conditions submitted by said municipality and report to this Committee for the next meeting.

6.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the municipal councils of the town of Longue Pointe and of the village of Beauvillage be requested to inform the Committee whether they are in favor of annexing said municipalities to the City of Montreal and, if so, to state the conditions on which they would consent to said annexation.

—*Resolved:* That the municipal authorities of Ville Emard and of the village of Ahuntsic be invited to attend the meeting of this Committee to be held on Friday next, the 11th instant, at 4 o'clock, and transmit in this connection a copy of the official plan of said municipalities and of all contracts granting privileges or franchises, financial statements or others, and a memo of the conditions they intend to impose.

Ajourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE ON LEGISLATION

Report of meeting held the 4th March.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Tétreau, Dandurand, O'Connell, Dubeau and Brodeur.

Mr. L. J. Ethier, Chief City Attorney, J. Pelletier, City comptroller and auditor, Wm. Robb, City treasurer, Ald. Boyd, Garceau, Prud'homme and Mr. Jos. Ainey, Commissioner, also attended the meeting.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—A delegation from the Stationery Engineers Society appeared again before the Committee anent certain amendments to the law concerning the inspection of boilers. Messrs. E. F. Valiquet and J. Smiley addressed a few remarks to the Committee in this connection.

Mr. L. J. Ethier, Chief City Attorney, asked the interested parties to examine the provisions of the present law, and see whether the same are not sufficient to meet their request.

He quoted article 300 of the City Charter, ss. 111 and article 9 of the Act 9 Edward VII, Chap. 81, ss. 131.

The request of the said Stationery Engineers was then referred to the Law Department as to what are the amendments which should be asked from the Legislature.

The secretary was instructed to transmit to the secretary of the Stationery Engineers Society, Mr. Valiquette, a copy of the amendments submitted to the Legislature, last year, concerning stationery engineers and a copy of the provisions of the City Charter in connection therewith.

2.—Ald. Prud'homme appeared before the Committee anent the expropriation of certain streets in Mount Royal ward, to wit:

- (1) Mountain street;
- (2) Decelles street;
- (3) Westmount Avenue;
- (4) Côte des Neiges road;
- (5) Extension of Côte Ste. Catherine road.

Resolved: That the City Surveyor be requested to submit a plan of said expropriations and to report on the necessity of opening said streets and state the approximate cost of said expropriations.

Resolved: That the City Assessors be also requested to give the valuation of properties to be expropriated, according to the expropriation rolls.